



Déclaration de la CFE-CGC au Comité Social et Économique de l'IRSN du 17 décembre 2019

Mesdames et Messieurs les membres du Comité Social et Économique,

Le 20 novembre 2019, au tiers de la période consacrée à l'élection des membres du CSE, la CGT a envoyé à l'ensemble des salariés un courriel susceptible d'influencer les électeurs dans leur choix de vote. La CFE-CGC a considéré que cette communication syndicale était contraire au protocole électoral et susceptible de perturber fortement les résultats électoraux. La CFE-CGC a contesté la régularité des élections dans une lettre ouverte adressée au Directeur Général, jointe à ce document, afin qu'une action puisse être entreprise avant la fin du délai de recours devant le tribunal compétent.

Le Directeur Général n'a pas souhaité intervenir dans le processus électoral. Toutefois, la question d'une action remettant en cause la légitimité du résultat des élections restait posée, notamment en raison des conséquences entraînées par la majorité absolue d'un seul syndicat, majorité acquise à une voix près. En effet, depuis la généralisation de l'accord majoritaire, la CGT pourrait, à elle seule, signer un accord majoritaire valide à l'IRSN et, à l'inverse, aucun accord ne pourrait être validé directement sans sa signature. Les autres syndicats représentatifs perdraient ainsi pratiquement toute leur influence pour défendre la position de leurs électeurs pendant les quatre années de la mandature.

Dans ces conditions, après consultation de la CFDT, la requête jointe à ce document a été déposée par la CFE-CGC auprès du tribunal d'instance d'Antony, dans l'intérêt de l'ensemble des salariés de l'IRSN.

Aussi, les élus seront probablement convoqués en audience par ce tribunal compétent au mois de janvier 2020. La CFE-CGC tient à assurer qu'il ne s'agit en aucun cas d'une attaque envers l'un ou l'autre des membres élus du CSE.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les membres du Comité Social et Économique, à l'expression de notre considération distinguée.

Pour la CFE-CGC de l'IRSN

Luc Codron DSC CFE-CGC/IRSN